



Réunion du conseil de l'ED515 Complexité du Vivant 08 Décembre 2021

1. Bilan des recrutements 2021
2. Règles d'éligibilité au concours 2023 (programme iBio)
3. Modifications relatives aux CST
4. Questions diverses (site web, prolongations COVID, relations SU/Pasteur, LPR,...)

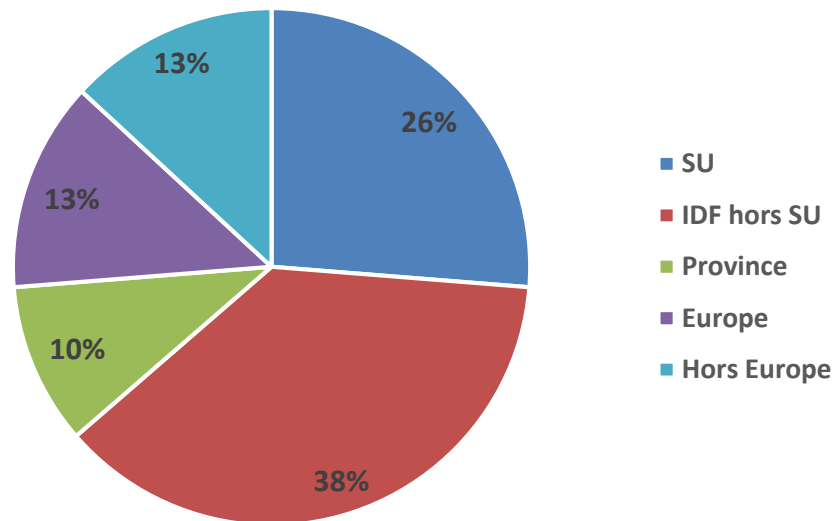
1. Bilan des recrutements 2021

- ✓ Arrivée de Catherine Maroto de la Fuente à la gestion de l'ED (début Octobre en remplacement de Jamie Caboul)

1. Bilan des recrutements 2021

- ✓ 99 nouvelles doctorantes au 03/12/2021 (78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 57 femmes-42 hommes
- ✓ 79 SU-20 PSL

*Origine du diplôme
(en pourcentage)*

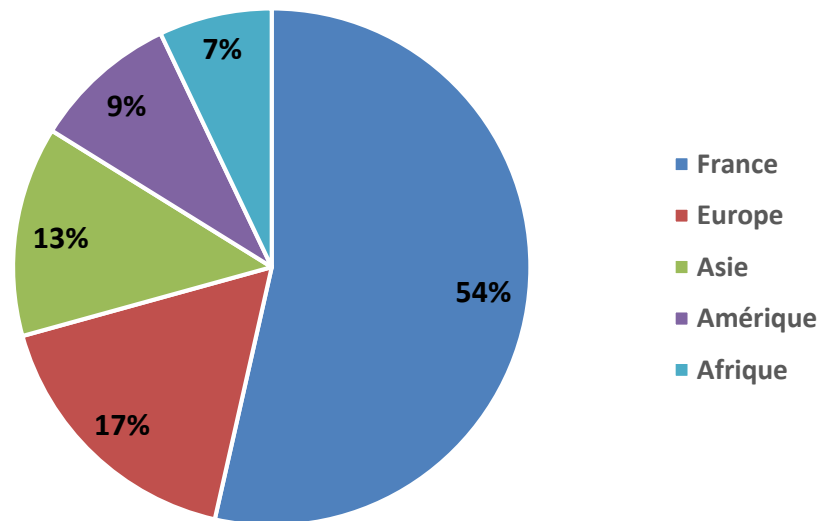


26% de diplômes étrangers (18% en 2020, 22% en 2019, 33,3% en 2018)

1. Bilan des recrutements 2021

- ✓ 99 nouvelles doctorantes au 03/12/2021 (78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 57 femmes-42 hommes
- ✓ 79 SU-20 PSL

*Nationalité
(en pourcentage)*

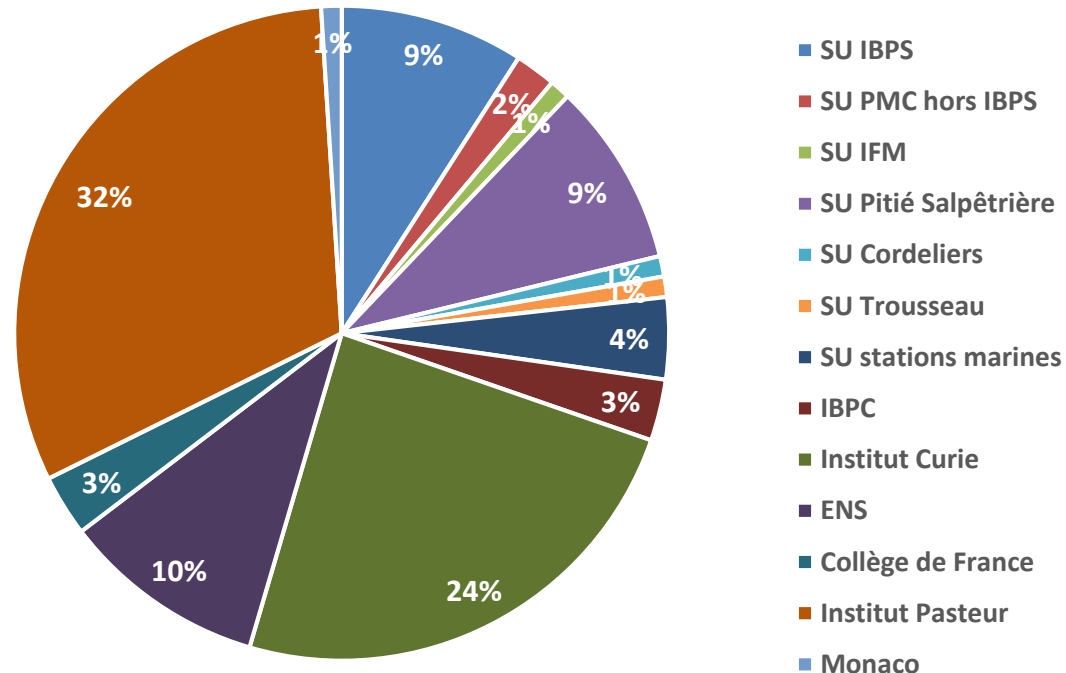


46% d'étudiantes étrangères (40% en 2020, 34% en 2019)

1. Bilan des recrutements 2021

- ✓ 99 nouvelles doctorantes au 03/12/2021 (78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 57 femmes-42 hommes
- ✓ 79 SU-20 PSL

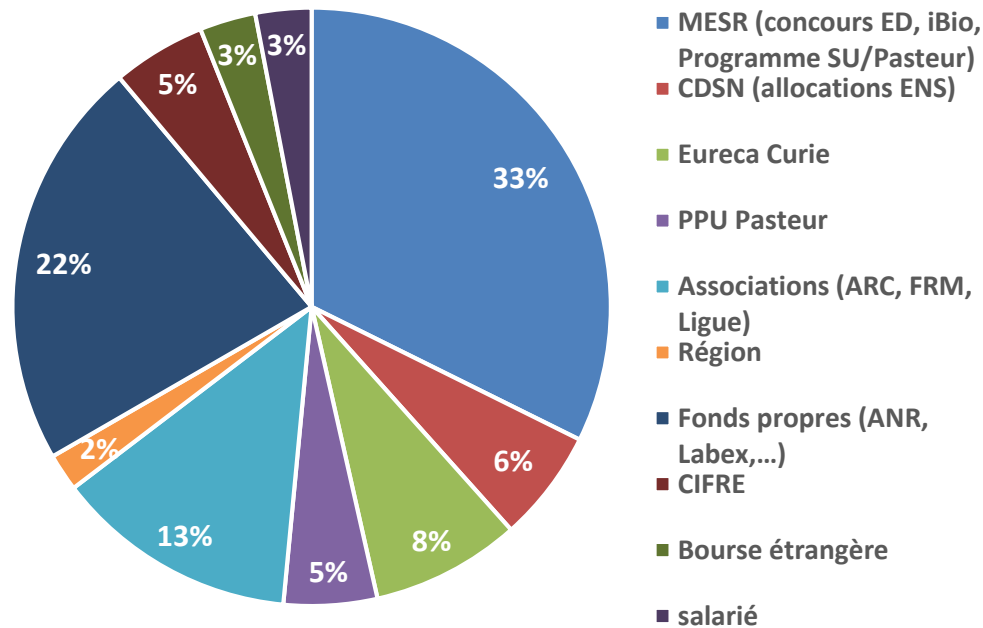
*Répartition sur les différents sites
(en pourcentage)*



1. Bilan des recrutements 2021

- ✓ 99 nouvelles doctorantes au 03/12/2021 (78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 57 femmes-42 hommes
- ✓ 79 SU-20 PSL

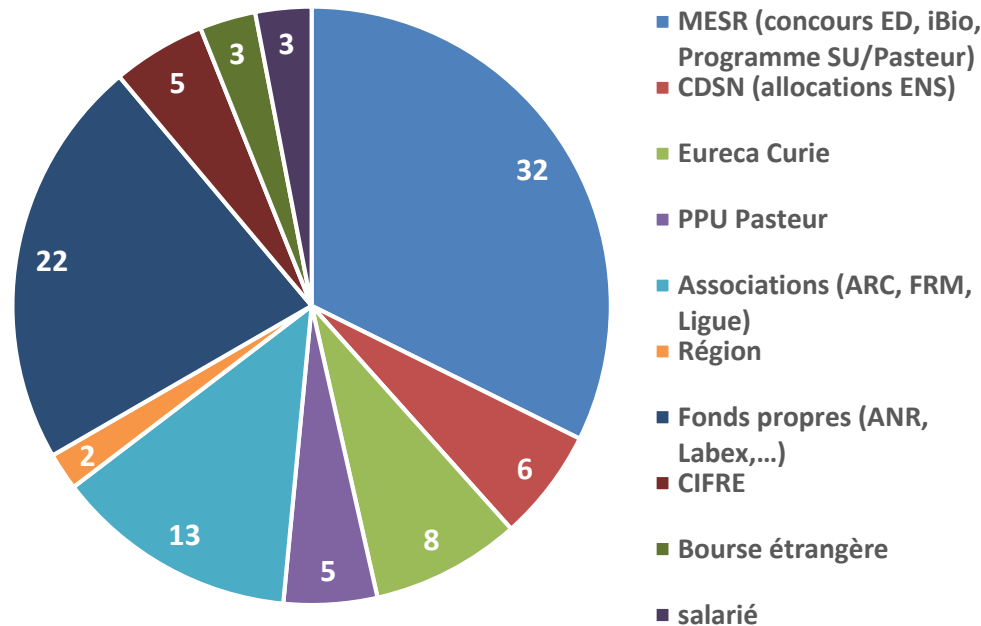
Origine des financements (en nombre de contrats)



1. Bilan des recrutements 2021

- ✓ 99 nouvelles doctorantes au 03/12/2021 (78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 57 femmes-42 hommes
- ✓ 79 SU-20 PSL

Origine des financements (en nombre de contrats)



Plus d'Eureca et de PPU
(13 contre 4 en 2020)

Beaucoup plus
d'associations et de fonds
propres (35 contre 14 en
2020)

Plus de CIFRE (5 contre 1
en 2020)

1. Bilan des recrutements 2021

*Les 38 financements ministériels et des établissements attribués
au concours de l'ED (SU/PSL/IP)*

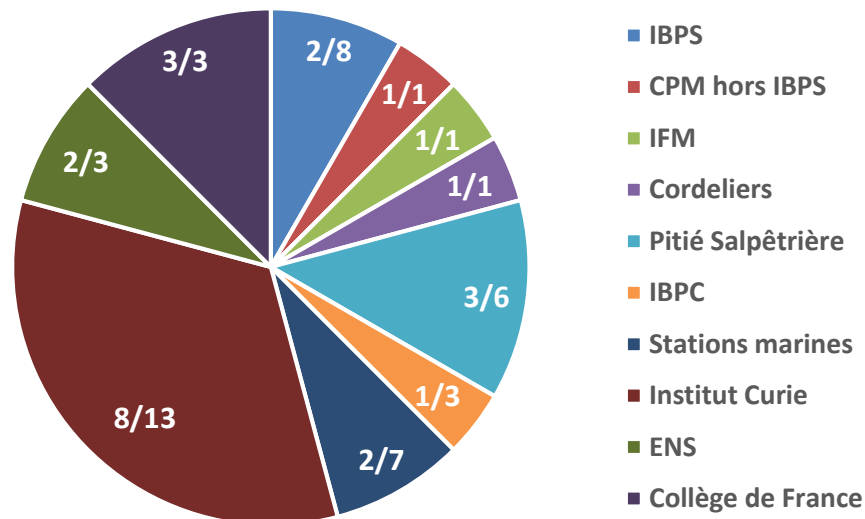
- ✓ 6 Contrats Doctoraux Spécifiques Normaliens (2 ENS Cachan, 3 ENS Lyon, 1 ENS Paris)
- ✓ 1 CD programme doctoral SU IBio
- ✓ 7 CD Programme SU/Pasteur (2 CD CdV, 3 politique scientifique SU, 2 Pasteur)
- ✓ 24 CD concours ED (18 CD SU, 5+1 CD PSL)

1. Bilan des recrutements 2021

Les 24 + 2 contrats du concours de l'ED (18 SU, 5+1 PSL, 2 labex Pasteur)

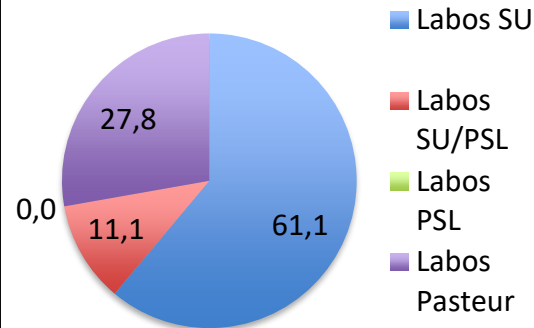
- ✓ 95 projets sélectionnés
- ✓ Pas de pré-sélection- Audition de 48 candidates (visio intégrale)
- ✓ A l'issue du concours, établissement d'une liste de 37 candidates classes (26 premières sur liste principale); récupération d'un CD PSL supplémentaire (non utilisé par l'ED 3C)
- ✓ Aucun désistement (mais 8 des 11 candidates en liste complémentaire ont trouvé un financement, la majorité pour s'inscrire dans l'ED)

*Répartition par site des 24 CD SU ou PSL du concours ED
(nombre/nombre candidats du site)*

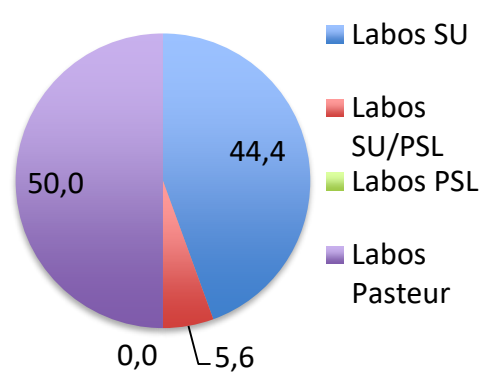


1. Bilan des recrutements 2021

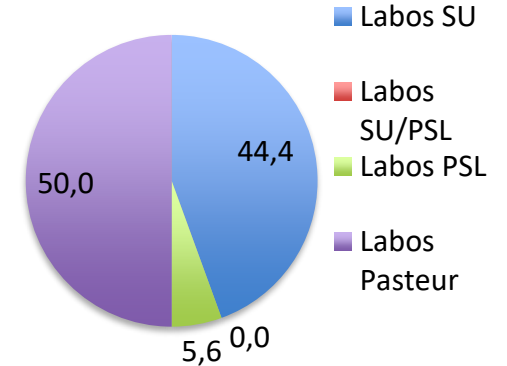
Localisation CD SU concours en 2016
(sur 18 CD, en %)



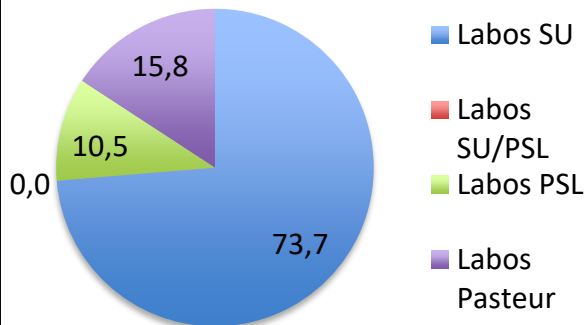
Localisation CD SU concours en 2017
(sur 18 CD, en %)



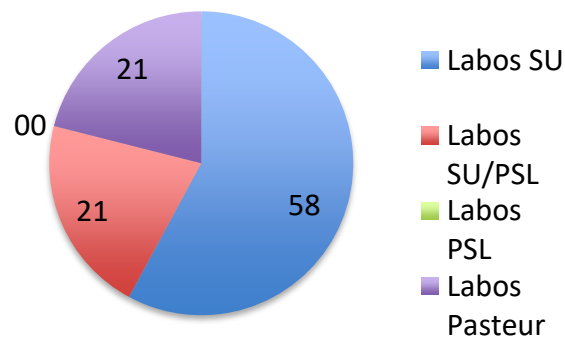
Localisation CD SU concours en 2018
(sur 18 CD, en %)



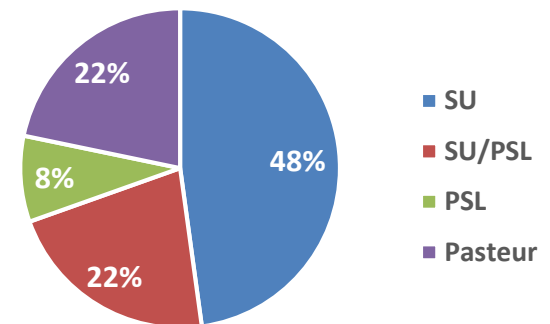
Localisation CD SU concours en 2019
(sur 19 CD, en %)



Localisation CD SU concours en 2020
(sur 19 CD, en %)



Localisation CD SU concours ED + IP/SU en 2021
(sur 23 CD, en %)



1. Bilan des recrutements 2021

Evolution de la répartition des CD SU du concours (+IP/SU) depuis 2015

	Nb total CD concours et programme Pasteur de SU	CD SU à Curie (tutelle SU et PSL)	CD SU à l'ENS (tutelle PSL)	CD SU au Collège de France (tutelle PSL)	CD SU à l'IBPC (tutelle SU)	CD SU à SU	CD SU ailleurs qu'à SU ou PSL
2015	22	1	0	1	0	16	4
2016	18	0	0	0	2	11	5
2017	18	0	0	0	1	8	9
2018	18	0	1	0	0	8	9
2019	19	0	2	0	0	14	3
2020	19	4	0	0	0	11	4
2021	23	5	0	2	1	10	5

1. Bilan des recrutements 2021

Evolution de la répartition des CD PSL du concours depuis 2015

	Nb total CD concours de PSL	CD PSL à Curie (tutelle SU et PSL)	CD PSL à l'ENS (tutelle PSL)	CD PSL au Collège de France (tutelle PSL)	CD PSL à l'IBPC (tutelle SU)	CD PSL à SU	CD PSL ailleurs qu'à SU ou PSL
2015	6	4	1	1	0	0	0
2016	7	2	3	1	1	0	0
2017	5	3	1	0	1	0	0
2018	6	3	2	1	0	0	0
2019	5	4	1	0	0	0	0
2020	5	4	1	0	0	0	0
2021	5+1	3	2	1	0	0	0

- Sans le CD PSL supplémentaire « donné » par 3C et l'accord SU/collège de France (2 CD SU à des équipes PSL), une étudiante PSL très bien classée au concours (18^{ième}) n'aurait pas pu être financée.
- Problème du sous-dimensionnement des CD PSL par rapport au nombre d'HDR PSL dans l'ED.

2. Règles éligibilité concours 2023 (programme iBio)

Programme iBio jusqu'en 2021:

- Dépôt d'un projet par les HDR à l'année n (validation ED)
- Sélection des candidats par iBio, puis par les HDR, puis par un jury iBio (avec représentante ED) = c'est un binôme candidat/projet qui est recruté à l'année n (comme pour le concours de l'ED)
- Règle ED: une HDR qui recrute via iBio l'année n n'est pas éligible au concours aux années n et n+1

Programme iBio évolution:

- Dépôt d'un projet de rotation (2-3 mois) adossé à un projet de thèse par les HDR à l'année n (validation ED)
 - Sélection des candidats par un jury iBio = c'est uniquement le candidat qui est sélectionné à l'année n
 - Les 4 récipiendaires font une rotation dans 3 labos et choisissent à la fin dans lequel des 3 ils vont démarrer leur thèse en année n+1
- = une HDR qui propose une rotation n'a qu'une chance sur 3 de recruter le pré-doctorant iBio

2. Règles éligibilité concours 2023 (programme iBio)

Programme iBio, évolution 2021-2022 (financement SFRI):

- Dépôt d'un projet de rotation (2-3 mois) adossé à un projet de thèse par leHDR à l'année n (validation ED)
 - Sélection des candidats par un jury iBio = c'est uniquement le candidat qui est sélectionné à l'année n
 - Les 4 récipiendaires font une rotation dans 3 labos et choisissent à la fin dans lequel des 3 ils vont démarrer leur thèse en année n+1
- = une HDR qui propose une rotation n'a qu'une chance sur 3 de recruter le pré-doctorant iBio

Demande de la direction d'iBio: que le recrutement par une HDR via iBio en n+1 n'empêche pas de présenter un autre projet (et un autre candidat) au concours n+1.

Avis du conseil: L'ED CdV continuera à appliquer à iBio les règles appliquées aux autres programmes d'établissement. A savoir qu'une HDR accueillant un(e) candidat(e) rotation iBio en 2022/2023 pourra déposer un projet au concours de l'ED 2023 mais ne pourra présenter un(e) candidat(e) lors des auditions finales du concours en Juillet que si son recrutement iBio s'est révélé infructueux. Si cette HDR obtient un contrat doctoral à l'issue de la rotation iBio en 2023, elle ne pourra pas présenter de candidat(e) aux oraux du concours 2023 et ne pourra pas non plus présenter de projet au concours 2024.

3. Modifications relatives aux CST

1- Signature des rapports par la représentante de l'ED, la directrice de thèse et la doctorante (déjà en place depuis Octobre 2021)

Requis pour les inscriptions ADUM (avis favorable CST obligatoires pour les réinscriptions 3A et 4A) + preuve que les doctorantes et leurs DT ont bien lu et approuvé le rapport.

2- Organisation une fois par an (début octobre?) d'une réunion zoom d'information pour les représentantes de l'ED

Meilleure information sur les attendus des rapports (un rapport de CST1 sur deux ne conclut pas sur la réinscription en 3A) + retour d'expérience des représentantes

3- Mise en place de 3 CST pour les nouvelles entrantes 2022/2023

CST1: Mai-Juin 1A; CST2: Février-Mars 2A, CST3: Février-Mars 3A

Meilleur suivi + Evolution probable de la loi (cf point sur la LPR)

Mais = plus de travail pour les représentantes et pour le suivi par les gestionnaires ED et l'équipe pédagogique

Avis du conseil: Ok pour trois CST mais CST1 « light » pour éviter une surcharge de travail importante. Une proposition plus précise de format pour les trois CST sera faite au prochain conseil.

4. Questions diverses: relations SU/Pasteur

Courant Septembre: Message du service doctorat de Pasteur enjoignant aux équipes Pasteur de quitter les ED SU pour UP

Courant Octobre: Rencontres bipartites Nathalie Drach-Temam (NDT)/Pasteur puis NDT/UP (Christine Clerici). Puis rencontre NDT avec Chahrazade, Nathalie Dostatni, Bertrand Granado et Frédéric Devaux:

- 1- Les collègues des équipes de l'institut Pasteur peuvent être/rester affiliées à des ED de Sorbonne Université ;
- 2- Maintien de l'investissement de SU dans le programme doctoral Pasteur/SU ;
- 3- La question de la contractualisation d'équipes Pasteur par Sorbonne Université est ouverte ;
- 4- Une réunion tripartite IP-UP-SU sera programmée début 2022 ;
- 5- Un premier workshop SU-IP sera organisé début 2022.

Courant Novembre: réunion annuelle du service doctorat avec CdV= ré-affirmation de la volonté de « Pasteur » que la majorité des équipes ED SU partent vers des ED UP mais pas de calendrier et problème des moyens logistiques côté UP.

Toujours pas de noms de représentants Pasteur pour l'organisation du workshop à ce jour... Ni d'engagement budgétaire de IP dans le programme SU/IP 2022.

Commande de l'ED au Père Noël: que la situation se clarifie début 2022...

4. Questions diverses: déploiement ADUM à SU

Phase 1 (Septembre 2021): Inscription des doctorantes

Au 30/11/2021:

Sur 310 doctorantes SU et PSL, 218 dossiers envoyés à l'ED, 42 en attente validation gestion ED, 3 en attente validation direction ED, 39 en attente validation scolarité SU.

Deadline pour la réinscription 2A, 3A et 4A: 10 Décembre pour l'ED.

Relance mail des étudiantes n'ayant pas encore finalisé leur dossier, puis de leurs DT par la direction de l'ED.

Bilan provisoire: grosse surcharge de travail pour les gestionnaires (a priori cette année seulement car création de tous les dossiers ADUM 1A, 2A, 3A et 4A d'un coup), problème des délais de validation par la scolarité, fluctuations dans la procédure, plusieurs bugs,... Très bonne réactivité des correspondantes ADUM (résolution rapide des bugs, possibilité de demander des modifications propres à l'ED,...). Outil très simple à utiliser.

Phase 2 (Janvier 2022): Procédures de soutenance

Phase 3 (pas de date annoncée, Juillet 2022?) **Date annoncée au conseil du collège du 13/12/21:**

Mars/Avril 2022): Procédures de recrutements

Phase 4: formations (inscriptions et suivi)

4. Questions diverses: Exonérations et prolongations COVID

PSL: exonérations des droits d'inscription pour toutes les doctorantes soutenant avant le 31 Mars 2022
Pas d'infos sur les prolongations COVID pour les 2019/2020.

SU: pas d'exonérations COVID prévues (pour l'instant... *information confirmée au conseil du collège du 13/12/21= sujet à traiter par les premiers conseils SU 2022*).

Arbitrage budgétaire sur les prolongations COVID pour les 2019/2020 prévu début 2022 (*information confirmée au conseil du collège du 13/12/21= en attente du remboursement ministère pour les prolongations 2021, si oui alors ok (Paris Saclay aurait déjà eu le remboursement, donc plutôt bien parti)*).

Rappel: le financement des prolongations COVID dépend de l'organisme financeur.
L'arbitrage début 2022 ne concerne donc que les doctorantes financées par SU ou PSL.

4. Questions diverses: contrat doctoral et LPR

1- Arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel:

Montant minimal mensuel porté à 1866 euros bruts (1490,07 euros net) pour les contrats signés à compter du 1^{er} Septembre 2021. (nb: 1758 et 1422 précédemment).

Augmentation prévue chaque année par décret pour atteindre 2500 euros bruts mensuels en 2025.

2- **Mise en place d'un contrat doctoral de droit privé** ([Décret n° 2021-1233](#) du 25 septembre 2021; Pasteur, Curie par exemple), renouvelable jusqu'à 5 ans, réflexion en cours sur l'attribution de CME à ces doctorantes (a priori oui d'après Bertrand Granado) ainsi que sur les modalités de mise en place et gestion RH

3- Article 29 de la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020: reconnaissance du diplôme nationale de doctorat par les conventions collectives (plutôt que du titre de docteur).

4- Article 32: usage du titre en tout emploi et toute circonstance.

5- Article 18: obligation de prêter **serment** sur le caractère honnête et rigoureux des travaux à l'issue de la soutenance de thèse. Réflexion en cours sur l'application à SU (label HRS4R).

6- Création d'un **statut de « CDD post-doctoral »** public ou privé ([Décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021](#))(rémunération minimum (2146 euros brut mensuel), 1 à 3 ans, renouvelables une fois, 4 ans max, jours de décharges pour formation, accompagnement spécifique pour recherche d'emploi).

4. Questions diverses: contrat doctoral et LPR

Les rumeurs pour 2022:

décret sur le recrutement des EC prévu pour début 2022.

Basé sur le rapport et les recommandations sur le sujet commandé par le ministère (reçu fin Avril 2021).

Mesures touchant le doctorat:

1- Pré-soutenance à huis clos quelques mois avant la soutenance publique (comme en Belgique), possibilité mais pas obligation? (information confirmée au conseil du collège du 13/12/21= sera inclus dans le décret mais majorité collège doctoral SU contre, vraisemblablement ne sera pas obligatoire)

2- Former les encadrants (information confirmée au conseil du collège du 13/12/21= rien d'obligatoire encore mais forte incitation à sensibiliser les encadrants aux problèmes de harcèlement moral et sexuel)

3- Port-folio de compétences + formation dédiée aux concours pour ceux qui le souhaitent (information confirmée au conseil du collège du 13/12/21= pas de modalité pratique mais validation du doctorat par 6 blocs de compétences (tels que définis au RNCP), ce qui permettrait éventuellement des validations partielles du doctorat)

4- cadrage national sur les critères HDR

Durcissement des règles d'obtention d'une 4^{ème} année dérogatoire (pas dans le rapport mais évoqué lors d'une réunion d'information à Paris Saclay)????? (information non confirmée au conseil du collège du 13/12/21)

4. Questions diverses: composition du conseil

Représentantes étudiantes:

Mandats caduques au 1^{er} Novembre 2022. Elections à la rentrée 2022/2023??

Démissions/départs 2022/2023:

Hervé Le Hir

Vincent Mouly

Claire Fournier-Thibaut

4. Questions diverses: nouveau site web

<https://ed515.sorbonne-universite.fr>

Mise en service mi-Décembre?

4. Questions diverses: calendrier concours 2022

- ✓ AG le Vendredi 28 Janvier 2022 après midi
- ✓ Appel à projets: lancé début février, clôture le Vendredi 04 mars 2022 minuit
- ✓ Validation des projets par le bureau de l'ED le Vendredi 11 Mars 2022 après midi puis mise en ligne des projets sur le site
- ✓ Dépôt des dossiers des candidats: clôture le Vendredi 10 juin 2022 minuit
- ✓ En fonction du nombre de candidatures reçues, pré-sélection des candidats sur la base de leur CV: Lundi 27 juin 2022 après midi
- ✓ Auditions: Lundi 4 et Mardi 5 juillet 2022, délibérations le Mercredi 6 juillet après-midi

4. Questions diverses: JBE 2022

Réunions d'organisation à programmer courant Janvier.

A discuter au prochain conseil.